

L'attente

Ilan
Halevi

La date des élections qui doivent renouveler la composition du Conseil législatif palestinien a finalement été fixée au 25 janvier 2006, soit dix ans et quatre jours après les dernières élections, qui étaient aussi les premières.

Elles avaient d'abord été annoncées, dans la foulée des présidentielles de janvier dernier, puis programmées pour le 17 juillet, avant d'être ajournées *sine die*. Ce report, dénoncé par l'opposition, et plus particulièrement par le Mouvement de la résistance islamique (Hamas), qui prétend y discerner une manœuvre dilatoire de l'Autorité palestinienne et du Fath pour échapper au verdict des urnes, avait en fait été rendu inévitable par la bataille parlementaire autour de la réforme de la loi électorale. Car il s'agissait de remplacer l'ancien mode de scrutin – majoritaire par circonscription, uninominal, à un tour – hérité du système jordanien et favorisant l'élection de notables locaux, en augmentant le nombre de sièges, qui passe de 88 à 122, et en introduisant une mesure de proportionnalité et un scrutin de liste à l'échelle nationale, précisément pour permettre la représentation de l'ensemble des forces politiques, et tout particulièrement le Hamas, puisqu'il a manifesté sa volonté de participer à cette consultation. Accessoirement, la nouvelle loi garantit un quota de 20 % aux femmes. Or il semble bien que le bloc majoritaire au sein du Parlement – composé des élus du Fath et des « indépendants » apparentés – se soit engagé pendant de longues semaines dans une double bataille d'arrière-garde, contre la nouvelle loi et contre la proportionnalité, finalement limitée à 50 % des sièges. L'opinion populaire, toujours disposée à attribuer aux « élites » les calculs les plus intéressés, comprit que l'instance parlementaire elle-même rechignait à se confronter à un électorat avide de changement, ou au moins de changement de têtes. La commission électorale centrale, organisme indépendant mis sur pied pour superviser les élections présidentielles au lendemain de la disparition de Yasser Arafat, ayant fait savoir qu'elle ne saurait organiser le vote qu'à condition de disposer d'au moins deux mois

après l'adoption définitive de la nouvelle loi, le report était devenu inévitable.

Il aurait pu être de plus courte durée. Mais le président Abbas, qui s'était entre-temps rallié à l'idée de la proportionnelle absolue, et se trouvait face à un projet de loi la limitant à 30 % des sièges, voulait se donner le temps de gagner la bataille législative et s'épargner l'embarras d'un nouveau report. Et c'est ici que viennent se greffer d'autres considérations. Tout d'abord, les tentatives de réunir un congrès du Fath – le dernier, à Tunis, remonte à 1989 ! – et/ou d'organiser des primaires pour désigner les candidats du mouvement *avant* les élections. L'incertitude découlant du caractère unilatéral de l'évacuation israélienne de la bande de Gaza laisse toujours planer l'espoir d'un retrait total, et de l'abandon par Israël du contrôle de la circulation des personnes. Cela permettrait aux Palestiniens du Liban et de Syrie de participer à un tel congrès, ainsi que de réunir un Conseil national palestinien qui consacrerait l'intégration du Hamas dans les institutions de l'OLP. Accessoirement, cela permettrait même à Farouq Qaddoumi de rentrer en Palestine ! Les récents voyages de responsables palestiniens en Syrie et au Liban et les déclarations faites à ces occasions suggèrent l'ébauche d'un « grand jeu » où s'opérerait un métabolisme entre l'embryon d'Etat palestinien matérialisé à Gaza et l'application de la résolution 1559 au Liban, avec l'intégration des « milices » (ici le Hamas, là le Hezbollah) dans les appareils de sécurité gouvernementaux.

Au début de l'été, la trêve maintenue depuis plusieurs mois, de façon unilatérale, par les organisations armées palestiniennes, durement mise à l'épreuve par la poursuite des opérations israéliennes – incursions, arrestations, assassinats dits « ciblés » – comme par la poursuite de la colonisation, de la construction du mur, du bouclage et comme par l'absence de toute perspective politique concrète, commence à voler en éclats. Bien que se considérant comme toujours engagées dans la trêve, les fractions armées « réagissent » en montant diverses opérations, y compris à

l'intérieur de la « ligne verte », et en reprenant les tirs de roquettes artisanales dites « Qassam ». Mise au pied du mur, l'Autorité palestinienne fait donner la police. Heurts, tirs, morts et blessés. Au milieu de la nuit, conférence de presse commune Fath-Hamas pour annoncer le cessez-le-feu et le triomphe de l'unité nationale. Au petit matin, reprise des heurts. Ici et là, on commence à parler de « coup d'Etat vert ». Les rumeurs les plus folles courent, selon lesquelles le Hamas aurait constitué une milice forte de plusieurs milliers de Morabitoun, qui s'apprêterait à envahir les terres abandonnées par les colons israéliens.

Soufflant alternativement le chaud et le froid, les dirigeants du Hamas multiplient les déclarations contradictoires, faisant monter les enchères avant de retourner à la table des négociations. Mais il ne fait aucun doute que les récents succès du mouvement islamique lors des élections régionales et municipales ont accru l'appétit politique de ses dirigeants. Par ailleurs, le désaveu public qui a entouré l'annulation par la nouvelle municipalité de Qalqiliya d'un concert du « crooner » palestinien Omar al-Hassan, vedette de la « Star Academy » de la télévision libanaise, qui a valu au Hamas d'être comparé aux Talibans afghans par le poète Mahmoud Darwich, a sans doute allumé chez ses chefs, qui ont toujours été à l'écoute de la rue, un signal d'alarme.

Au sein même du Fath, l'attitude à l'égard du Hamas et de ses possibles succès électoraux à venir varie considérablement. Si nombre de militants et de cadres, démocrates par principe, acceptent à l'avance la possibilité d'une victoire islamiste, vote sanction qui manifesterait le désaveu populaire à l'égard d'un mouvement totalement identifié à l'Autorité et à sa gestion contestée, d'autres sont à la recherche de scénarios alternatifs. Comment concilier la volonté d'intégrer le Hamas dans le tissu politique et institutionnel démocratique sans pour autant renoncer à le combattre dans le champ des idées et du projet de société ? Personne, cependant, n'imagine un schéma à l'algérienne, et tous s'entendent à repousser les sollicitations à la guerre civile.

Les récents sondages d'opinion, en tout cas, continuent de projeter un vote serré, mais prévoient néanmoins une victoire du Fath. Victoire à l'arrachée, dans un sprint final où l'élu est talonné de près par son rival. La situation se modifiera-t-elle d'ici l'échéance de janvier prochain ? Beaucoup va dépendre de ce qui se passe dans la bande de Gaza, où la gestion commune, incarnée en une série d'instances de concertation, va être expérimentée. Beaucoup va dépendre des Israéliens eux-mêmes. Ainsi le ministre israélien des Affaires étrangères, Silvan Shalom, opposant de droite à Ariel Sharon au sein du Likoud et adversaire déclaré du désengagement, n'a pas cessé, depuis plusieurs mois, d'insinuer qu'Israël ne tolérerait pas la participation du Hamas aux élections législatives. Or, si une intervention israélienne en ce sens paraît improbable dans la bande de Gaza, il n'en est pas de même en Cisjordanie, où pèsent les plus grandes incertitudes quant aux conditions d'une campagne qui n'a rien à voir avec celle des présidentielles, et dans le cadre de laquelle doivent s'affronter plusieurs centaines de candidats.

Car le Hamas est aujourd'hui plus que jamais à la croisée des chemins. Sollicité par les démarches égyptiennes, limité par les préoccupations syriennes, fasciné à l'idée d'exercer le pouvoir politique, en un mot, tenté par le modèle turc, le mouvement oscille entre la responsabilité et la surenchère, aimerait capitaliser sur les deux tableaux et laisser toutes les options ouvertes.

Un événement mineur, mais révélateur, illustre cette conjoncture. Au cours du printemps, au lendemain de la victoire électorale des candidats du Hamas dans plusieurs localités de la bande de Gaza, le commandement militaire israélien de la zone annonce que, ne traitant pas avec des partis mais avec des institutions, il poursuivait désormais les contacts avec ces municipalités en dépit de leur couleur politique. Ce à quoi les municipalités islamistes concernées répondaient qu'il s'agissait d'une méprisable provocation de l'occupant, car de tels contacts n'avaient pas eu

lieu. Mais elles ajoutaient aussitôt que pour le bien-être de leurs administrés, elles n'hésiteraient pas un instant et ne refuseraient absolument pas de prendre contact avec l'occupant !

C'est pourtant le dilemme auquel doivent faire face les Européens. Engagés dans de multiples formes de coopération décentralisée avec des collectivités locales aujourd'hui gérées par le Hamas, que la législation européenne qualifie d'organisation terroriste et ordonne de boycotter, de nombreux acteurs économiques et institutionnels en Europe envisagent de tout interrompre, et de suspendre leur coopération. Calcul compréhensible, mais funeste et contre-productif : punir les citoyens palestiniens en les privant d'une assistance économique pour eux vitale sous prétexte que leurs élus sont islamistes est sans doute le plus grand service idéologique que l'on puisse rendre aux éléments les plus radicaux (ou les plus conservateurs) du Hamas, au détriment des courants les plus pragmatiques et les plus ouverts sur la démocratie.

Mais il n'est pas aisé de descendre d'un arbre où on est allé soi-même se percher. A l'ombre de la diabolisation islamophobe orchestrée par Washington, comme du chantage israélien, il est bien difficile pour les dirigeants comme pour les parlementaires européens de raison garder lorsqu'on agite l'épouvantail de l'islamisme, du terrorisme en général et du terrorisme anti-israélien en particulier. Le Hamas, au moins par le passé, leur a fourni toutes les raisons de se méfier, et le contexte international, marqué par la recrudescence d'attentats aveugles comme ceux de Londres, est totalement défavorable à cette révision pourtant nécessaire.

—I. H.

Ramallah, le 31 août 2005